



Surtension engendrée sur le réseau par la multitude de panneaux photovoltaïques : ORES doit agir !

Madame, Monsieur,

Le 22 mai dernier, en commission Energies du Parlement Wallon, j'ai interpellé Monsieur le Ministre Wallon en charge de l'Energie concernant la perte de production engendrée par les surtensions dans le réseau ORES : l'onduleur se met en veille si le réseau ne peut recevoir toute l'électricité produite.

Ce vendredi 15 juin, le sujet revient à l'actualité à partir de producteurs déçus : le propriétaire privé qui a investi une somme importante n'aurait pu prévoir - et surtout ne peut résoudre - ce problème technique de surtension. Légitimement, entre autres, suite aux encouragements prodigués par le Pouvoir public depuis plusieurs années, il peut revendiquer un retour sur investissement dans le meilleur délai.

Sur le terrain, les gestionnaires de réseau (ORES) ont compris qu'une indemnisation pourrait leur être réclamée, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre le problème dès qu'il leur est signalé. Cet élément de sanction possible est évidemment extrêmement important pour faire bouger les choses.

C'est la multiplication des cas qui sera donc le moteur de leur évolution vers le « smart grid », réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation ainsi que de mieux mettre en relation l'offre et la demande entre les producteurs et les consommateurs d'électricité.

Comme souvent dit dans cette commission, c'est **le réseau qui doit devenir intelligent, bien plus que les compteurs**. Les techniques envisageables pour régler les problèmes d'injection d'unités photovoltaïques dans le réseau sont les suivantes :

- modifier le raccordement par « phase électrique » des maisons ;
- passer en triphasé 400 volts où c'est encore en triphasé 230 volts ;
- diminuer la tension de départ au transformateur en cabine ;
- renforcer par une ligne provisoire ;
- renforcer le câble existant et d'autres solutions plus techniques.

Vous trouverez ci-dessous et en pièce jointe le texte intégral de ma question et de la réponse ministérielle.

Je resterai attentif dans les prochaines semaines à l'évolution des infrastructures et des techniques appliquées en ce domaine. **L'accroissement important de la production photovoltaïque doit pouvoir être intégré complètement à court terme dans le réseau ORES.**

Pour toute information supplémentaire, je vous rappelle mes coordonnées :

Dimitri FOURNY

Rue Saint Monon, 79 Massul 6840 NEUFCHATEAU

061/502990 0495/200762

dimitri.fourny@deputefourny.be

www.deputefourny.be

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA SURTENSION ENGENDRÉE SUR LE RÉSEAU PAR LA MULTITUDE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la surtension engendrée sur le réseau par la multitude de panneaux photovoltaïques ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce sujet a été évoqué, me semble-t-il, en question d'actualité voilà une quinzaine de jours, mais je voulais revenir vers vous en question orale devant cette commission concernant la problématique de l'incidence des panneaux photovoltaïques, de la production électrique due à ces panneaux photovoltaïques, et les incidences de surtension qu'elles peuvent susciter sur le réseau électrique.

L'explication de cette surtension est extrêmement simple. Pour injecter le courant produit à l'aide des panneaux domestiques dans le réseau électrique, l'onduleur de l'installation doit augmenter la tension. Plus on dénombre d'installations photovoltaïques, plus cette tension s'accroît, évidemment. Et la surtension engendrée par une installation supplémentaire dans un quartier ou une rue est suffisante pour provoquer l'arrêt des onduleurs d'autres installations proches, souvent les premières installées. L'onduleur se verrouille pour assurer la sécurité du réseau, mais cela a pour conséquence l'arrêt de la production d'électricité domestique.

Ce passage en mode sécurité de l'installation n'est évidemment pas bien perçue par les citoyens qui ont investi dans un montant important au niveau des panneaux photovoltaïques. Une perte de 10 kWh par jour a déjà été évaluée par des riverains concernés par ce phénomène de saturation du réseau.

Cela est loin d'être négligeable lorsque l'on sait que leur production totale s'évalue à 30 kWh lors d'une journée très ensoleillée. Celle que nous connaissons pour l'heure.

Il semblerait donc que la nécessité de renforcer le réseau lié à la pose massive de panneaux photovoltaïques ait été négligée par les pouvoirs publics. L'opérateur ORES indique, quant à lui, qu'il ne peut rien faire de plus pour le moment que d'abaisser la tension au niveau du transformateur et il rejette la faute sur le réseau, trop faible pour supporter la tension excédentaire.

Monsieur le Ministre, vous avez indiqué qu'on ne vous avait pas encore signalé de difficultés majeures en ce sens, alors qu'ORES semble quant à lui très conscient du problème.

Avez-vous pu, depuis cette révélation, être informé par ORES des problèmes rencontrés par les citoyens qui ont investi dans ces installations photovoltaïques ? Dans l'affirmative, vous êtes-vous penché sur l'ébauche de solutions pour régler le problème de saturation ? Dans la négative, vous ne pouvez désormais plus ignorer les limites techniques du développement de l'énergie photovoltaïque.

En Allemagne, des transformateurs sont installés dans les lieux d'affluence de panneaux photovoltaïques afin d'éviter la surtension. On pourrait peut-être développer ce mécanisme en Wallonie. ORES a annoncé qu'après le renforcement des transformateurs des cabines, il procédera, d'ici la fin de l'année, à des travaux de dédoublement de câbles pour permettre l'absorption sans difficultés. Quoi qu'il en soit, il faudra encore renforcer le réseau et assumer les charges financières de celui-ci. Je voudrais savoir comment cela pourra être pris en charge financièrement. Cela incombe-t-il aux GRD seuls, et donc en partie aux consommateurs ? Les propriétaires de panneaux seront-ils mis également à contribution ?

Voilà les problèmes et les questions que je souhaitais vous poser.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. –

Monsieur le Député,

L'adaptation des réseaux en vue de la bonne intégration des productions décentralisées constitue une priorité pour moi. J'en veux pour preuve le lancement à mon initiative, et sous l'égide de la CWAPE, du groupe de réflexion sur le développement des réseaux électriques durables et intelligents : REDI. Ce groupe a réuni l'ensemble des parties prenantes tout au long de l'année 2011 et a abouti à un

rapport final de plus de 100 pages, le 23 janvier 2012. La réflexion pointue que suggère ORES a donc bien été menée à travers REDI. Il s'agit maintenant de la concrétiser, et c'est tout le sens de l'avant-projet de décret modificatif du décret électricité qui se discute actuellement avec mes partenaires gouvernementaux.

Les avancées de REDI sont impressionnantes et s'avèrent robustes. Les coupes d'acteurs des marchés de l'énergie telles que Atrias et le MIG 6 s'emparent progressivement des résultats de ce groupe de travail.

Sur le terrain, les gestionnaires de réseau répondent actuellement au cas par cas. Ayant désormais compris qu'une indemnisation pourrait leur être réclamée, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre le problème dès qu'il leur est signalé. Cet élément de sanction possible est évidemment extrêmement important pour faire bouger les choses.

C'est la multiplication des cas qui sera le moteur de leur évolution vers le « *smart grid* » et la gestion active. Comme je l'ai souvent dit dans cette commission, c'est le réseau qui doit devenir intelligent, bien plus que les compteurs.

Les techniques envisageables pour régler les problèmes d'injection d'unités photovoltaïques dans le réseau sont les suivantes :

- modifier le raccordement par « phase électrique » des maisons ;
- passer en triphasé 400 volts où c'est encore en triphasé 230 volts ;
- diminuer la tension de départ au transformateur en cabine ;
- renforcer par une ligne provisoire ;
- renforcer le câble existant et d'autres solutions que j'appelle plus techniques, que je ne vais pas développer ici.

Je terminerai par la question du financement des interventions des GRD à court et moyen termes. La directive 2009/28 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables prévoit que les gestionnaires de réseau doivent garantir le transport et la distribution de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. On sait qu'il y aura un changement de paradigme qui est en cours, on le sait ! Ne faisons pas semblant, mais forçons les distributeurs à adapter leur réseau à cela plutôt qu'à croire encore, de manière totalement illusoire, qu'on pourra continuer à organiser le marché comme le passé à partir d'une production totalement centralisée. Ce n'est même pas le débat du nucléaire que j'évoque ici, c'est simplement le débat d'avenir et l'ouverture de ces filières d'énergie renouvelable, quoi qu'on fasse. Je fais, de manière volontaire, avancer la production d'énergie renouvelable en Wallonie. Même dans d'autres pays, le problème se pose aussi.

La directive mentionne également que les gestionnaires de réseau doivent élaborer et rendre publiques leurs règles types concernant la prise en charge et le partage des coûts d'adaptation du réseau et de meilleure gestion de celui-ci.

Dans ce cadre, il y aura lieu, selon la CWAPE, d'examiner dans quelle mesure les producteurs photovoltaïques seront mis à contribution pour couvrir les frais de réseau qui leur sont spécifiques, mais ceci est vrai aussi pour d'autres productions d'énergie renouvelable.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée.

Je partage avec lui le fait que les réseaux doivent devenir intelligents et qu'ils doivent s'adapter à ces nouvelles productions d'énergie.

Par ailleurs, la proportion de prise en charge par les producteurs photovoltaïques devrait être déterminée proportionnellement ou, en tout cas, raisonnablement par rapport au coût que cela va représenter. Il ne faudrait pas non plus que demain, cette contribution envisagée devienne aussi une forme de taxation indirecte ou une forme de complément financier indirect des personnes qui ont voulu faire avancer la cause du renouvelable.

Il ne faut pas que cela se fasse au détriment des politiques du renouvelable domestique fort prisé pour l'instant, mais qui est le fruit d'une prise de conscience accrue de la population de devoir s'orienter vers les énergies renouvelables.